117

Commission permanente Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. MARTIN 48018

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Travaux pour la construction de la plateforme technique départementale à Noyal-Châtillon-sur-Seiche - Avenant n° 4 de travaux Lot 7

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 mars 2016 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des9 février et 19 novembre 2018, 27 janvier, 24 février 30 mars et 16 novembre 2020, 31 mai 2021, 24 janvier, 30 mai, 11 juillet, 29 août, 26 septembre, 21 novembre 2022 et 23 janvier 2023 ;

Expose:

Lors de sa réunion du 25 avril 2023, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 4 relatif au lot 7 « Serrurerie / Fermeture industrielle » notifié le 2 décembre 2020 auprès de la société BP METAL (marché 2020-0534) dans le cadre des travaux cités en objet.

L'avenant n° 1 avait pour objet la modification et l'ajout de prestations dans le bâtiment logistique et notamment la modification des racks de rayonnage dans le magasin habillement.

L'avenant n° 2 avait pour objet la modification et l'ajout de prestations dans le bâtiment B.

L'avenant n° 3 avait pour objet la création d'un nouveau local « Matériel d'intervention thermiques et hydrauliques ».

L'avenant n° 4 a pour objet de procéder à des ajustements financiers pour des travaux non nécessaires et d'autres qui se sont révélés indispensables pour les utilisateurs :

- Non pose des grilles de ventilation (- 2000 € HT) ;
- Non pose de tampon caoutchouc sur garde-corps déchetterie (- 420 € HT);
- Non pose d'une trappe métallique du VS vestiaires (- 680 € HT);
- Non pose des chasses-roues (- 525 € HT) ;
- Automatisation de la porte battante entre l'accueil GMLM et le magasin général (+ 3625 € HT).

L'ensemble de ces ajustements a été chiffré à 0 € HT soit 0 € TTC.

Cet avenant n° 4 ne modifie pas le montant du marché d'un montant de 549 738,26 € HT soit 659 685,91 € TTC.

Le montant cumulé des avenants précédents représente + 17,12 % du montant initial du marché (469 370 € HT).

S'agissant d'une augmentation de + de 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide:

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 4 au marché 2020-0534 relatif au lot 7, à passer avec l'entreprise BP METAL pour un montant de 0 € HT soit 0 € TTC.

Vote:

Pour: 54 Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID: CP20231347

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation